



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 48565

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur le prix des communications telefoniques. A une epoque ou les moyens de communication se developpent mais ou les echanges individuels restent sommaires, il conviendrait de faciliter les echanges des personnes seules, qu'elles soient celibataires, veuves ou divorcees. Ainsi, les personnes agees, qui souffrent souvent de solitude, seraient heureuses de profiter de tarifs preferentiels leur permettant de telephoner plus facilement. Il serait souhaitable que soit institue un tarif degressif ou privilege permettant a une personne d'un certain age de telephoner a un moindre cout. Sur l'instauration d'un tel systeme, il serait heureux de connaitre ses intentions et son sentiment.

Texte de la réponse

Afin de s'adapter aux besoins diversifies de sa clientele, France Telecom propose un ensemble de formules susceptibles de repondre aux attentes specifiques des personnes d'un certain age voire plus generalement a celles des personnes seules pour faciliter leurs echanges avec autrui. 1/ L'abonnement faible consommation, pour les personnes telephonant peu mais recevant regulierement des appels, ce qui est souvent le cas des personnes agees : pour une consommation de 1 UT (unite telefonique) a 10 UT par bimestre : 28,47 francs TTC par mois ; pour une consommation comprise entre 10 UT et 26 UT par bimestre, majoration de l'abonnement par UT supplementaire : 2,33 francs TTC. Pour eviter d'offrir un avantage social aux residences secondaires ou aux lignes de telesurveillance, l'abonnement est normal (68 francs TTC) si la ligne n'ecoule aucune communication. 2/ L'abonnement modere (interessant pour une consommation plus importante, mais inferieure a 92 UT par bimestre) : l'abonnement coute moitie moins cher que l'abonnement normal (34 francs TTC), les UT coutent deux fois plus cher (1,48 francs TTC). 3/ Le forfait local pour les abonnees qui peuvent choisir leurs heures et leurs jours d'appel, ce qui est souvent le cas des personnes agees. Ce forfait donne droit, en semaine de 18 heures a 8 heures, le week-end et les jours feries, a 6 heures de communication mensuelles dans sa zone locale pour 30 francs TTC par mois. 4/ Les options tarifaires. Pour les personnes qui telephonent toujours et souvent aux memes interlocuteurs, Primaliste offre une reduction de 20 % sur 6 numeros de leur choix, en France et a l'etranger, pour un abonnement de 15 francs TTC par mois. Pour les personnes qui telephonent beaucoup et plus longtemps, Temporalis offre une reduction de 10 % a 30 % sur tous les appels de plus de 5 minutes, partout en France, pour un abonnement de 15 francs TTC par mois.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48565

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 914

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2126